

COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal*

du 21 AVRIL 2009

L'an deux mil neuf, le vingt et un avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard FRICKER, Maire.

Etaient présents : MM. Bernard FRICKER, Raymond LELEU, Marcel NOWINSKI, Didier BACOT, Mme Martine BONTEMPS, MM. Thierry FAGARD, Yves LE GRANVALET, Mme Thérèse DELHAYE, M. Bernard VANDENBERGHE, Mmes Roselyne GOËNSE, Martine AUGUSTE, MM. Jérôme GAUCHET, Bernard LESSERTISSEUR, Daniel PATROLIN, Mme Maryvonne LAVAIRE, M. René LAVAIRE.

Etaient absents excusés avec pouvoir : Thierry DENEUVE (pouvoir à M. Didier BACOT) Jacky DELFOSSE (pouvoir à M. Bernard LESSERTISSEUR).

Etaient absent : M. Gérald TACHENON

Secrétaire de séance : M. Didier BACOT.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou corrections à apporter aux Comptes rendus des conseils municipaux des 24 et 30 mars 2009.

Les comptes rendus des conseils municipaux des 24 et 30 mars 2009 n'appelant aucune observation, sont approuvés et signés des membres présents.

1. Désignation du prestataire du lot 3 pour le "Clos Moreau" (Menuiserie Plâtrerie Faux Plafonds).

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'ouverture des plis un lot avait été déclaré infructueux, le lot n°3 et qu'une nouvelle consultation a été lancée pour ce lot par MAPA (Marché Administratif à Procédure Adaptée).

Il donne la parole à Monsieur NOWINSKI, Adjoint en charge du dossier, qui fait part des résultats de la commission des Marchés Publics réunie 1^{er} Avril 2009.

Trois entreprises ont répondu. Le coût d'objectif pour ce lot est de 69.733,84€ HT.

- MGP de Troissereux proposition de 88.098,65€ HT
- GLODT Sarl de Beauvais proposition de 73.744,17€ HT
- Axe Coordination de Bresles proposition de 49.800,67€ HT

Après étude approfondie du mémoire de l'Architecte, et de l'offre anormalement basse de Axe coordination, il apparaît entre autre, des erreurs dans le bordereau des surfaces, Monsieur le Maire propose de suivre la proposition de la commission des marchés publics et de retenir l'entreprise GLODT, qui, après négociation propose 69.053,35€ HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (M. LE GRANVALET s'abstient) autorise de signer le marché négocié concernant le lot n° 3 avec l'entreprise GLODT pour un montant de 69.053,35€ HT.

2.Choix des prestataires pour le contrôle technique et la coordination sécurité et protection de la santé pour le "Le Clos Moreau".

Monsieur le Maire fait part des obligations de mise en œuvre des travaux de construction d'un bâtiment à usage des locaux techniques et propose d'étudier les différents devis et de procéder à la désignation des prestations pour le contrôle technique et la coordination sécurité et protection de la santé.

Il donne la parole à Monsieur NOWINSKI, qui fait part des réponses reçues.

- Contrôle Technique :

APAVE 6.240,00€HT ; SOCOTEC 6.900,00€HT ; VERITAS : 5.940,00€HT et NORISKO : 6.000,00€HT

- Coordination Sécurité et Protection de la Santé :

VERITAS : 2.600,00€HT ; BRARD : 7.070,00€HT ; BE2C : 7.498,00€HT ; O2P: 9.048,00€HT ; APAVE : 3.920,00€HT ; BECS : 2.592,00€HT ; OUEST COORDINATION : 4.644,00€HT.

Après étude des propositions et de la liste des missions à accomplir, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNE

1/ Bureau Veritas pour la réalisation du contrôle technique.

2/ Le cabinet B.E.C.S. pour coordination sécurité et protection de la santé.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Madame BONTEMPS demande si la date d'ouverture de chantier est connue, pour pouvoir faire l'appel d'offre dommage ouvrage. Le planning des travaux sera connu le 28 avril 2009.

3.Modification du tableau des emplois communaux.

- Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif, le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet à raison de 17heures30 hebdomadaires.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité :

- La création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet

- d'adopter la modification du tableau des emplois communaux au 1er juin 2009.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de réintégration d'un agent, Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} Classe, en disponibilité depuis décembre 2007.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à informer la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Oise et à signer l'arrêté de réintégration.

4.Modification budgétaire.

Ce point, faute de données, est reporté à un conseil ultérieur.

5. Indemnité représentative de logement des instituteurs exercice 2009.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la circulaire de Monsieur le Préfet demandant à l'ensemble des maires d'émettre un avis sur l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2009.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au taux prévisionnel d'évolution proposé de 2,00% pour l'exercice 2009.

Questions diverses.

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de Mme VARIN, pour l'aide apportée lors du concert organisé par l'association Rétina France le dimanche 05 avril dernier.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le livret "Une vision partagée du territoire" émis par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise est à leur disposition.
- Madame DELHAYE s'étonne, à la lecture d'un tableau émis par la CCPOH des charges du périscolaire pour Cinqueux, par rapport aux autres communes de la communauté de communes des pays d'oise et d'halatte.
- Monsieur LE GRANVALET demande ce qu'il en est du contrôle de vitesse ?
Monsieur LELEU, Adjoint Chargé de la sécurité, explique qu'un bilan complet sera fait à la fin de la campagne de sensibilisation.
- Monsieur LE GRANVALET demande quelle est la suite donnée à l'idée émise par Monsieur GAUCHET, quant au défibrillateur ?
L'étude est en cours.
- Madame BONTEMPS renouvelle sa demande de visite par le conseil du patrimoine de la commune.
- Monsieur GAUCHET demande à ce qu'un courrier soit adressé au propriétaire de la parcelle (face à la fleuriste) afin de lui demander de nettoyer sa propriété.
- Monsieur PATROLIN regrette que les réponses ou solutions apportées à certains points évoqués en questions diverses ne soient pas évoqués lors des conseils suivants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et dix minutes.

Le Maire.